

**Avis n° 2011/09-04 relatif
à l'habilitation de l'École nationale de la statistique et de
l'administration économique ParisTech (ENSAE
ParisTech) à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

- Vu le recours déposé par le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) pour l'École nationale de la statistique et de l'administration économique ParisTech (ENSAE ParisTech)
- Vu le rapport établi par Renaud Balaguer et Alain Jeneveau (membres de la CTI), et présenté lors de la séance plénière du 13 septembre 2011

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'ENSAE n'ayant pas déposé, malgré les relances, de dossier auprès de la CTI, l'habilitation de l'école à délivrer le titre d'ingénieur diplômé a pris fin, la dernière promotion habilitée a été recrutée à la rentrée 2009. En 2010, l'école a exprimé le souhait de retrouver cette habilitation et a déposé un nouveau dossier.

Ce dossier a été examiné par la CTI et fait l'objet d'une délibération lors de la séance plénière des 14 et 15 juin 2011, qui a été approuvée lors de la plénière du 7 juillet 2011.

La CTI a adopté un avis transmis au GENES et à l'école (avis n° 2011/06-12) qui se conclut comme suit :

... dans l'état actuel du dossier, la CTI émet un avis défavorable à la reprise après interruption, de l'habilitation de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE ParisTech) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé.

Le directeur général du GENES et la direction de l'école ont transmis à la CTI (fin juillet 2011) des documents complémentaires et une demande de réexamen par la CTI de son avis. Conformément à son règlement intérieur, la CTI a nommé 2 rapporteurs en son sein et a inscrit l'examen de ce recours à sa session du 13 septembre.

La CTI note qu'aujourd'hui **l'obtention du titre d'ingénieur apparaît stratégique pour l'ENSAE ParisTech**, alors que cela ne semblait pas être le cas en 2008 et 2009 ; l'école estime nécessaire son accréditation comme école d'ingénieurs pour son insertion future dans l'environnement de ParisTech sur le site de Saclay, et donc d'évoluer vers une conformité au référentiel de la CTI et aux standards européens.

La CTI note aussi :

- ▲ l'évolution récente, rapide et forte de la gouvernance (une de ses recommandations)
- ▲ et la mise en place d'un groupe projet dédié à mettre en œuvre les recommandations de la CTI.

Cependant, elle souligne que les documents complémentaires fournis, s'ils démontrent la volonté de la nouvelle équipe de faire évoluer l'école, ne comportent -et cela est compréhensible vu les délais- ni la vision stratégique, ni le plan d'action nécessaires.

En conséquence, après avoir pris connaissance des éléments complémentaires transmis par la direction de l'établissement, **la Commission maintient l'avis négatif** donné les 14/15 juin 2011.

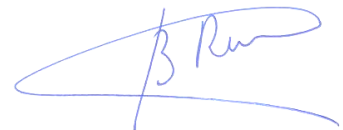
Elle estime que l'ENSAE devrait pouvoir lui fournir rapidement un dossier succinct présentant : un document d'orientation stratégique de la nouvelle direction, accompagné de l'exposé d'un plan d'actions et des premières mesures prises.

Le dépôt de ce dossier avant février 2012 permettrait à la CTI de se prononcer avant la rentrée de la même année.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 septembre 2011

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 octobre 2011

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', with a large, sweeping underline.

Bernard REMAUD